



Projet éducatif

École

Gabrielle-Roy

2019-2022

Version finale
adoptée le 2019-04-25
par le conseil d'établissement
Résolution n° CE-18-19/35



Table des matières

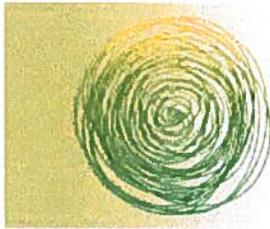
Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l'établissement	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs	14
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	15
Section 8 – Résolution du conseil d'établissement	18
Section 9 – Signature des membres du conseil d'établissement	19



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

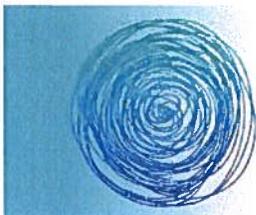
Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);
 - Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

L'élaboration du projet éducatif se faisait de façon mensuelle.

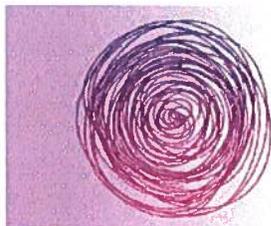
Étape 1 : Comité composé d'un parent, d'un membre de la communauté, de quatre enseignantes et de la direction.

Étape 2 : Présentation et correctifs, si besoin, en rencontre équipe-école.

Étape 3 : Présentation au conseil d'établissement et correctifs si besoin.

Étape 4 : Présentation via courriel aux parents. Ils ont été invités au conseil d'établissement pour des correctifs si besoin.

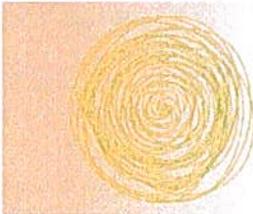
Prendre note, qu'un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des parents ainsi qu'un autre aux élèves du 3^e cycle pour mieux définir l'environnement externe et interne.



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

En complément à la section 3, nous avons utilisé une approche collaborative afin que les parents et l'ensemble de l'équipe-école se sentent concernés par l'élaboration du projet éducatif. En effet, il y a eu des consultations mensuelles de l'équipe-école, du Conseil d'établissement et des parents par le biais de courriels.



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

1. Immigration

La population de la MRC issue de l'immigration demeure peu nombreuse mais prend de l'ampleur. La ville de Boisbriand fait partie de celle qui en accueille le plus, soit 2240 immigrants.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

Parents nés hors Québec	Mère 112 Père 118
Langue parlée à la maison autre que le français	46 élèves

Nous remarquons une tendance à la hausse chez nos élèves dont la langue maternelle n'est pas le français.

2. Diplomation

Le taux de diplomation d'élèves au secondaire après 7 ans a augmenté de 10%. En 2009, le taux était de 73,8% et a augmenté à 83,6% en 2016. Au niveau des Laurentides, ce taux se situe à 78,4%.

3. L'indice de milieu socio-économique (IMSE)

L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Le rang décile **IMSE** de l'école Gabrielle-Roy est de 2 sur une échelle de 1 à 10 (10 étant le plus défavorisé).

4. L'indice du seuil de faible revenu (SFR)

Le SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

La population de la Ville de Boisbriand, qui a un faible revenu est de 8,9%, celle de la MRC Thérèse-de-Blainville est de 8,5%, tandis que la région des Laurentides enregistre un taux de 12,4%. La ville de Boisbriand est favorisée par rapport à l'ensemble de la région.

Le rang SFR de l'école Gabrielle-Roy est de 4 sur une échelle de 1 à 10 (10 étant le plus défavorisé).

5. Famille monoparentale

La famille monoparentale désigne des familles à « parents uniques », divorcés ou séparés, veufs ou veuves, individu qui adopte seul(e) un enfant sans un autre parent.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

Familles monoparentales	89 familles
-------------------------	-------------

6. Les services offerts par les organismes

Plusieurs organismes (plus de 29) offrent des services très intéressants pour notre clientèle; notamment :

- ⊙ La Maison des jeunes Sodarrid
- ⊙ Les Mesures alternatives des Basses-Laurentides
- ⊙ Les Chevaliers de Colomb
- ⊙ Les Filles d'Isabelle
- ⊙ Le Club Lions de Sainte-Thérèse
- ⊙ L'Association PANDA Thérèse de Blainville et des Laurentides
- ⊙ La Fondation Éduca TED
- ⊙ Les Petits Frères des pauvres

Environnement interne

1. L'indice d'élèves vulnérables au préscolaire en 2016-2017

	Laurentides	MRC Thérèse-de-Blainville	École Gabrielle-Roy
Santé physique et bien-être	11,3 %	10,6 %	5,4 %
Compétences sociales	10,7 %	9,9 %	13,5 %
Maturité affective	12,9 %	12,4 %	24,3%
Développement cognitif et langagier	11,3 %	11,3 %	33,3%
Habiletés de communication et connaissances générales	10,6 %	10 %	21,6%

En analysant ce tableau, nous identifions trois sphères ayant un écart marqué avec la MRC Thérèse de Blainville. Ces écarts démontrent les zones de vulnérabilité de nos élèves.

- ⊙ La maturité affective a un écart de 11,9%
- ⊙ Le développement cognitif langage a un écart de 20%
- ⊙ Les habiletés de communication et de connaissances générales a un écart de 11.6%

2. Les élèves et leur réussite

Le taux de réussite aux épreuves uniques 2^e, 4^e et 6^e année en 2017-2018.

2^e année

		École Gabrielle-Roy	CSSMI
Lecture	Épreuve	95,24%	95,47%
Lecture	Bilan	97,56%	97,2%
Écriture	Épreuve	N/A	95,56%
Écriture	Bilan	95,12%	95,27%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	95,24%	89,27%
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	97,56%	94,65%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	90,48%	88,55%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	97,56%	94,77%

4^e année

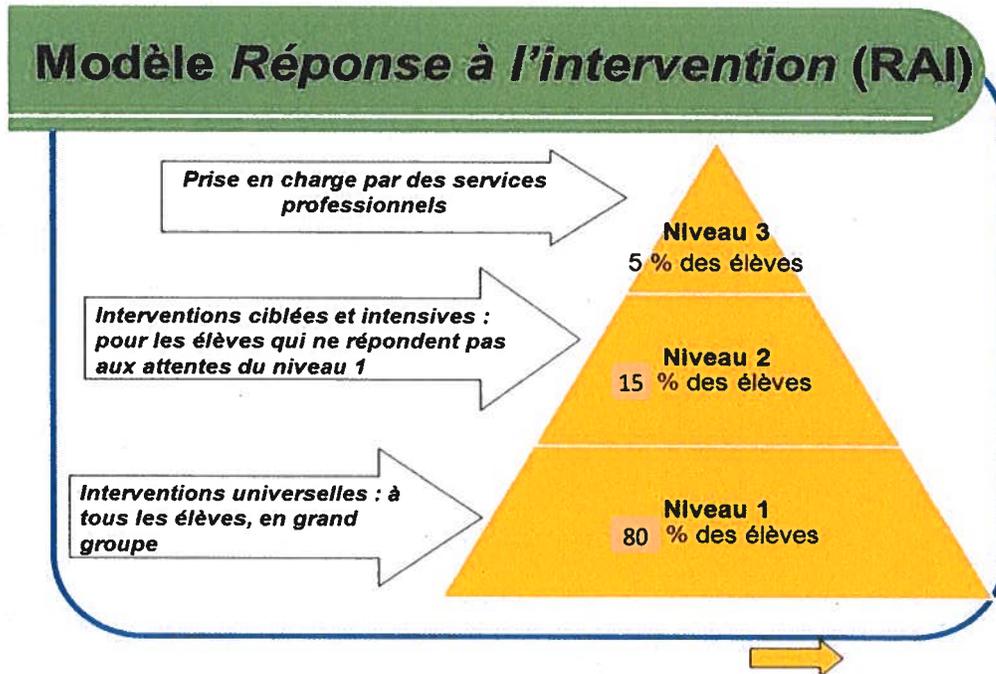
		École Gabrielle-Roy	CSSMI
Lecture	Épreuve	93,88%	87,12%
Lecture	Bilan	98,04%	95,47%
Écriture	Épreuve	94%	93,07%
Écriture	Bilan	96,08%	96,39%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	N/A	N/A
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	90%	93,43%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	N/A	N/A
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	92,16%	95,94%

6^e année

		École Gabrielle-Roy	CSSMI
Lecture	Épreuve	90%	86,3%
Lecture	Bilan	100%	95,07%
Écriture	Épreuve	92%	93,04%
Écriture	Bilan	100%	96,5%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	88%	90,61%
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	90%	92,69%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	82%	84,77%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	98%	92,64%

3. Les élèves et la qualité de réussite

La qualité de la réussite à l'étape 3 et aux épreuves uniques 2^e, 4^e et 6^e année en 2017-2018.



2^e année

		Réussite assurée 100% à 74%	Zone de vulnérabilité 73% à 60%	Non-réussite
Lecture	Épreuve	93%	2%	5%
Lecture	Bilan	85%	12%	2%
Écriture	Épreuve	N/A	N/A	N/A
Écriture	Bilan	83%	12%	5%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	76%	19%	5%
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	76%	22%	2%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	71%	19%	10%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	85%	12%	2%

4^e année

		Réussite assurée 100% à 74%	Zone de vulnérabilité 73% à 60%	Non-réussite
Lecture	Épreuve	76%	18%	6%
Lecture	Bilan	86%	12%	2%
Écriture	Épreuve	74%	20%	6%
Écriture	Bilan	75%	22%	4%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	N/A	N/A	N/A
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	82%	8%	10%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	N/A	N/A	N/A
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	84%	8%	8%

6^e année

		Réussite assurée 100% à 74%	Zone de vulnérabilité 73% à 60%	Non-réussite
Lecture	Épreuve	52%	38%	10%
Lecture	Bilan	74%	26%	0%
Écriture	Épreuve	60%	32%	8%
Écriture	Bilan	64%	36%	0%
Mathématique Résolution de problèmes	Épreuve	84%	4%	12%
Mathématique Résolution de problèmes	Bilan	82%	8%	10%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Épreuve	62%	20%	18%
Mathématique Raisonnement/utiliser	Bilan	84%	14%	2%

4. Portrait statistique des effectifs scolaires

L'école a une capacité de 21 groupes.

Durant l'année 2018-2019, il y a 150 élèves réguliers inscrits au service de garde.

5. Caractéristiques liées à la réussite

Afin d'avoir des données quantitatives pour faire l'analyse de la situation de l'école Gabrielle-Roy, nous avons élaboré deux questionnaires.

Juin 2018 : Questionnaire auprès des élèves de la 3^e à la 6^e année portant sur le sentiment de sécurité à l'école.

Novembre 2018 : Questionnaire auprès des parents portant sur le degré de satisfaction des services offerts à l'école.

5.1 Plan d'intervention

Le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention se situe à 100, dont 49 au régulier. Ces plans se situent surtout au niveau académique.

5.2 Code de difficulté

À l'école Gabrielle-Roy, il y a 58 élèves qui ont un code de difficulté, dont 11 au régulier.

5.3 Clientèle EHDAA

Nous avons la chance d'avoir 6 classes langage à l'école Gabrielle-Roy.

5.4 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

L'école Gabrielle-Roy s'est dotée d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Grâce à ce plan, on constate une nette diminution de ces situations.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves) :

7 situations se sont avérées de réels cas d'intimidation nécessitant une intervention
37% des élèves disent avoir subi une fois ou plus dans les deux dernières semaines des insultes et moqueries
85% des élèves ont un sentiment de sécurité à l'école
89% des parents sont satisfaits du code de vie
96% des parents sont satisfaits du climat général de l'école
86% des parents sont satisfaits de la sécurité

5.5 Absentéisme et retards

Plusieurs élèves s'absentent pour des raisons de suivis professionnels externes. De nombreux retards sont à noter.

5.6 Activités parascolaires

Chaque année, une offre variée d'activités qui rejoint différents intérêts des élèves est proposée. On observe une réponse positive dans le nombre d'inscriptions par session.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

34% des parents souhaitent une amélioration afin d'offrir davantage d'activités sportives

6. Le personnel scolaire, l'organisation scolaire et l'établissement d'enseignement

6.1 Stabilité du personnel

La stabilité du personnel enseignant est un avantage pour l'école. Cela favorise une rigueur pour les suivis des élèves, ainsi qu'un meilleur partenariat avec les familles et la communauté. La clientèle connaît bien le personnel et cela apporte une certaine sécurité pour les élèves et leurs parents.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

97% des parents sont satisfaits du dynamisme des enseignants
98% des parents sont satisfaits de l'image et la réputation de l'école

6.2 Collaboration des parents

Les parents sont mis à contribution pour les apprentissages de leurs enfants, participer à des activités sportives, faire du bénévolat et participer au Conseil d'établissement.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

86% des parents étaient présents lors de la rencontre enseignants/parents en septembre
74% des parents soutiennent leur enfant lors des leçons et devoirs
90% des parents sont satisfaits de l'information reçue sur son enfant

6.3 Les services d'aide

L'école offre des services d'aide à l'apprentissage aux élèves et à leur développement, dont l'orthopédagogie, l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychologie et le soutien de techniciens en éducation spécialisée (TES). Les nouvelles orientations ministérielles ont permis de bonifier certains services, dont l'orthopédagogie, l'ergothérapie, le support de TES, l'aide pédagogique et l'aide aux devoirs.

6.4 Les pratiques éducatives et évaluatives

Les enseignants reçoivent plusieurs formations continues leur permettant de perfectionner leurs pratiques éducatives et évaluatives. Elles sont à l'affût des pratiques probantes. Afin d'optimiser les apprentissages, certains élèves bénéficient de tutorat offert par des élèves plus vieux.

Le personnel d'encadrement (enseignants, éducatrices, ...) s'est donné des moyens pour harmoniser l'encadrement des élèves. Les interventions sont graduées en fonction du code de vie de l'école. Il y a des récréations dirigées à l'extérieur et à l'intérieur. Certaines de ces récréations sont animées par des élèves tuteurs. Nous maximisons l'espace pour varier les activités et nous avons accès au parc municipal. Il est important de noter que les élèves bougent environ 1h par jour, entre autres grâce aux activités « On bouge au cube ».

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

96% des parents sont satisfaits des efforts d'amélioration de l'école
22% des parents souhaitent une amélioration afin d'offrir plus d'enrichissement
94% des parents sont satisfaits de l'information sur les activités de l'école

Les enseignants et enseignantes de l'école Gabrielle-Roy ont adhéré au concept de la « classe flexible ». Cette approche facilite et améliore l'apprentissage et l'attention des élèves en classe. Lorsqu'un élève est assis sans bouger pendant 8 heures, il est normal que son cerveau enregistre moins et qu'il soit moins attentif en classe. Selon plusieurs études, **les enseignants et enseignantes doivent encourager les élèves à adopter différentes positions durant la journée comme marcher, se coucher par terre, bouger, s'asseoir contre un mur, être debout, etc.** Le cerveau apprend et retient davantage lorsqu'il est stimulé par des mouvements ou activités physiques. Le besoin de bouger pour rester réceptif en classe est important pour tous les élèves et encore plus pour les enfants vivant avec un TDAH.

6.5 Les caractéristiques des relations entre le personnel et les élèves

Le personnel a à cœur de favoriser la disponibilité aux apprentissages des élèves en adoptant **les valeurs de bienveillance, de rigueur, de concertation et de respect**. Il favorise aussi le sentiment d'appartenance, d'efficacité personnelle et d'estime de soi.

6.6 Le niveau d'intégration des technologies de l'information

Depuis plusieurs années, des membres du personnel de l'école sont impliqués comme ressources informatiques. Depuis le plan numérique annoncé par le Ministère, le personnel est appelé à intégrer davantage les technologies de l'information. Toutes les classes sont équipées d'un tableau numérique interactif. Ce qui a amené le personnel enseignant à utiliser les ressources numériques. De plus, un laboratoire mobile équipé de "Chromebooks" est disponible sur chaque étage. Plusieurs portables sont disponibles afin que les élèves ayant des besoins particuliers puissent utiliser des outils technologiques. Cela favorise leur réussite.

École Gabrielle-Roy statistique année 2018-2019 (362 élèves):

21% des parents souhaitent une amélioration de l'apprentissage informatique

7. Profil de sortie

À l'école Gabrielle-Roy, nous avons à cœur le développement de chaque jeune qui nous est confié. Nous sommes conscients que l'éducation d'un enfant est le fruit d'une collaboration constante entre l'école, la famille et la communauté.

Lors de son passage à l'école Gabrielle-Roy, l'équipe-école mettra tout en œuvre pour que votre enfant puisse développer le profil suivant :

- Il aura une meilleure connaissance de la manière dont il apprend.
- Il développera des habiletés à travailler avec les autres, vers un objectif commun, en prenant sa part de responsabilité.
- Il développera ses capacités afin d'obtenir une qualité de réussite (au-dessus de 73%) et ce, dans toutes les matières.
- Il développera un ensemble de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes reliés à la technologie.
- Il saura faire des choix le conduisant à adopter de saines habitudes de vie en étant actif.
- Il placera la bienveillance, la rigueur, la concertation et le respect au cœur de ses relations (habiletés sociales).



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour sa part, la CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Par la réalisation de sa mission, l'établissement contribue activement à la mission de la CSSMI. |

Vision

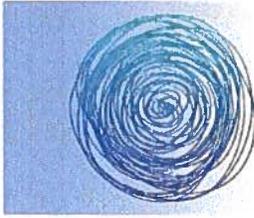
Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante. Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous. |

Valeurs

À l'instar de la CSSMI, l'école Gabrielle-Roy est aussi animée par trois valeurs qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

- La COLLABORATION reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La BIENVEILLANCE s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La RIGUEUR se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'engagement concret dans l'action. |



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

Un parcours de réussites pour chaque élève

1-Des défis en lien avec la zone proximale de chaque enfant.

2-Le parcours de réussites résulte de différents facteurs, notamment la différenciation pédagogique, les pratiques pédagogiques probantes et la concertation entre les différents intervenants du milieu.

Orientation

Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève.

Objectif

Tendre vers une amélioration des compétences au préscolaire.

Indicateur

Réussite assurée (la note de A ou B) à l'étape 3 de la C3 (Entrer en relation avec les autres) et la C4 (Communiquer oralement).

Cible

Augmenter le taux de réussite assurée (la note de A ou B) à la C3 et la C4 à l'étape 3.

Situation de départ

Juin 2018 : Taux de réussite assurée (la note de A ou B) : C3 : 83,3% ; C4 : 80,5%

Objectif

Tendre vers une amélioration de la réussite assurée en écriture.

Indicateur

Réussite assurée (74% et plus) en écriture à l'étape 3 pour tous les cycles.

Cible

Augmenter le taux de réussite assurée (74% et plus) à l'étape 3 en écriture pour tous les cycles.

Situation de départ

Juin 2018 : 1er cycle : 76% ; 2e cycle : 76% ; 3e cycle : 56%

Indicateur

Réussite assurée (74% et plus) en écriture à l'épreuve ministérielle.

Cible

Augmenter le taux de réussite assurée (74% et plus) à l'épreuve ministérielle en écriture.

Situation de départ

Juin 2018 : 4^e année : 74% ; 6^e année : 60%

Enjeu 2

Un environnement scolaire adapté aux défis du 21e siècle

- 1- Utilisation et intégration des nouvelles technologies.
- 2- Ouverture sur le monde (origine, langue, religion, différence, etc.) pour le défi du 21e siècle.

Orientation

Offrir un milieu innovant et stimulant.

Objectif

Soutenir le personnel dans l'intégration optimale du numérique à des fins pédagogiques.

Indicateur

Intégrer le numérique, la robotique et la programmation en classe.

Cible

Faire en sorte que tous les élèves de l'école vivent progressivement un projet en numérique, en robotique ou en programmation.

Situation de départ

2018-2019 : Formation amorcée en numérique (Chromebook) pour l'ensemble de l'équipe-école.

Enjeu 3

L'engagement et la concertation pour la réussite

Dans le respect du rôle et des responsabilités de chacun, nous misons sur les forces du personnel, sur la collaboration des parents et sur le renforcement des partenariats.

Orientation

1- Préserver le développement d'une culture collaborative au sein de l'école.

Objectif

Contribuer activement à un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe.

Indicateur

Fréquence des rencontres de concertation entre les différents intervenants.

Cible

Maintenir les rencontres avec les différents intervenants en lien avec les besoins du milieu.

Situation de départ

2018-2019 régulier : 6 rencontres en présence de divers intervenants afin de discuter des préoccupations pédagogiques en lien avec la réussite éducative.

2018-2019 Adaptation scolaire : 6 rencontres en présence des intervenants impliqués dans le dossier afin de discuter des préoccupations pédagogiques en lien avec la réussite éducative.

Orientation

2- Favoriser l'implication des parents dans la réussite scolaire de leur enfant.

Objectif

Amener les parents à s'impliquer davantage dans le cheminement scolaire de leur enfant.

Indicateur

Taux de participation des parents aux rencontres ciblées au préscolaire et au 1^{er} cycle.

Cible

Augmenter le taux de participation aux rencontres ciblées * aux préscolaire et au 1^{er} cycle.

*Rencontres ciblées

- a) Rencontre parents/enseignant (e) en début d'année
- b) 3 rencontres « Accompagner son enfant dans son cheminement scolaire » et ce, pour les parents dont l'enfant résiste aux interventions.

Situation de départ

2018-2019 : 86% des parents étaient présents lors de la rencontre parents/enseignant (e) en début d'année.



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école Gabrielle-Roy;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

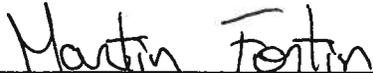
DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement


MARTIN FORTIN
Présidence du conseil d'établissement


VÉRONIQUE MALO
Vice-Présidente

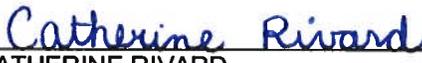

MÉLANIE DUCHARME
Représentant du comité de parents


DOMINIQUE TAMBOSSO
Substitut du comité de parents


MARIE-EVE FLAMAND
Membre-parent

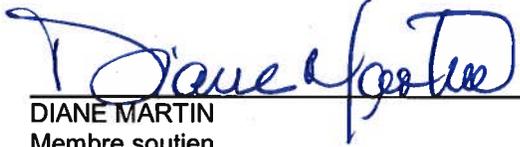

LYNE DOTH
Membre parent


ELIZABETH GAUTHIER
Membre enseignant


CATHERINE RIVARD
Membre enseignant


SYLVIE VERMETTE
Membre enseignant


ANNIE LAFERRIÈRE
Membre soutien


DIANE MARTIN
Membre soutien


STÉPHANIE ALARY
Membre du service de garde


RENÉ LEMAY
Membre de la communauté


SYLVAIN JETTÉ
Direction d'école